

LISTE DES CODES POUR LES SERVICES ET LES TRANSFERTS
(valable à partir du 1er janvier 2014)
(notice explicative en annexe)

Code	Description
1.	Transport de personnes
B2001	Transport maritime de personnes
B2101	Transport aérien de personnes
B2201	Transport ferroviaire de personnes
B2301	Transport routier de personnes
B1101	Transport de personnes par différents modes combinés
C0302	Excursions hors de leur pays d'origine par des voyageurs lors de leur séjour ou vacances
C0303	Croisières
2.	Transport de marchandises
B0001	Transport maritime de marchandises
B0101	Transport aérien de marchandises
B0201	Transport ferroviaire de marchandises
B0301	Transport routier de marchandises
B0401	Transport de marchandises par voies navigables intérieures
B1102	Transport de marchandises par différents modes combinés
B1200	Lancement de satellites et transport de marchandises dans l'espace
B1001	Transport de marchandises par conduites
B1002	Transport d'électricité
B0003	Déplacement de plates-formes, grues flottantes et navires de dragage
3.	Location de moyens de transport
B2002	Location de navires avec équipage pour le transport de personnes
B2102	Location d'aéronefs avec équipage pour le transport de personnes
B2202	Location de matériel roulant ferroviaire avec équipage pour le transport de personnes
B2302	Location d'autos et d'autocars avec chauffeur pour le transport de personnes
B2401	Location de bateaux de navigation intérieure avec équipage pour le transport de personnes
C0301	Location d'autos sans chauffeur pour le transport de personnes
F6001	Location de moyens de transport autres que des autos sans chauffeur pour le transport de personnes
F6301	Leasing financier de moyens de transport de personnes
B0002	Location de navires avec équipage pour le transport de marchandises
B0102	Location d'aéronefs avec équipage pour le transport de marchandises
B0202	Location de matériel roulant ferroviaire avec équipage pour le transport de marchandises
B0302	Location de camions avec chauffeur pour le transport de marchandises
B0402	Location de bateaux de navigation intérieure avec équipage pour le transport de marchandises
F6002	Location de tous moyens de transport sans chauffeur ou équipage pour le transport de marchandises
F6302	Leasing financier de moyens de transport de marchandises

Code	Description
4.	Services d'appui au transport
B3000	Services d'appui au transport maritime
B3100	Services d'appui au transport aérien
B3200	Services d'appui au transport ferroviaire
B3300	Services d'appui au transport routier
B3400	Services d'appui au transport par navigation intérieure
B4000	Services d'appui aux autres modes de transport
E0003	Réparation d'infrastructures de transport
A4200	Achat et vente de carburant et de provisions de bord
A0200	Achat et vente d'aéronefs et de navires qui sont enregistrés sous pavillon étranger
5.	Poste, télécommunications et services d'informations
D0001	Services de poste
L0011	Spécifique pour BPOST - La Poste: Mandats postaux, provisions, transferts de fonds : international money order
L0022	Spécifique pour BPOST - La Poste: Mandats postaux, provisions, transferts de fonds: entrées
L0023	Spécifique pour BPOST - La Poste: Mandats postaux, provisions, transferts de fonds: sorties
F5001	Services financiers fournis par les entreprises postales
D0002	Services de messagerie
D1000	Services de télécommunications
G1001	Services d'agences de presse
G1002	Autres services d'information
6.	Services informatiques
G0001	Services informatiques
F6003	Leasing opérationnel et location de matériel informatique
F6303	Leasing financier de matériel informatique
7.	Services financiers, commissions et services de courtage
F5002	Services financiers, à l'exclusion de services liés aux assurances et par des entreprises postales
H0000	Commissions et services de courtage concernant le commerce
8.	Comptabilité, management, publicité et services juridiques
H1000	Services juridiques
H1100	Audit, comptabilité, conseils en matière fiscale et secrétariat
H1500	Conseil en gestion et management, relations publiques
H2000	Publicité, études de marché et sondages d'opinion
H7000	Services et frais de fonctionnement avec des entreprises non-résidentes liées
L1000	Facturation entre des entreprises liées d'indemnités de licenciements etc. suite à des restructurations

Code	Description
9.	Services techniques et scientifiques
H3000	Services de recherche et développement
H4001	Services d'architecture
H4002	Services d'ingénierie
H4003	Services scientifiques et autres services techniques
H5000	Traitement des déchets, dépollution et services liés à l'environnement
H5101	Services agricoles et miniers
H5102	Traitement sur place
10.	Location de biens meubles et immeubles non repris ailleurs
F6004	Leasing opérationnel et location de biens meubles autres que des moyens de transport et du matériel informatique
F6304	Leasing financier de biens meubles autres que des moyens de transport et du matériel informatique
F6005	Location de biens immobiliers sis en Belgique à des institutions internationales
F6006	Location de biens immobiliers sis en Belgique à des entreprises non résidentes autres que des institutions internationales
F6007	Location de biens immobiliers sis à l'étranger avec des contreparties non résidentes
11.	Assurances
F0001	Primes d'assurances-vie, à l'exclusion des contributions aux fonds de pension
F0002	Contributions aux fonds de pension
F1000	Primes d'assurances de fret contre le vol, les dégâts ou la perte de la cargaison
F2000	Primes relatives aux autres assurances directes
F3000	Primes de réassurances
F4000	Commissions, expertises, estimations et autres services liés aux assurances et réassurances
F0100	Rentes et capitaux découlant d'assurances-vie, d'assurances de capitalisation, d'assurances-groupe, d'assurances-épargne et de fonds de pension
F1100	Indemnités et dédommagements relatifs aux assurances de fret
F2100	Indemnités et dédommagements relatifs aux autres assurances directes
F3100	Indemnités de réassurances
12.	Royalties, droits de licence et autres droits de propriété intellectuelle
G5000	Franchises et droits similaires pour l'usage de marques de commerce déposées
G6000	Redevances et droits de licence pour l'usage de brevets, droits d'auteur et procédés et dessins industriels et licences de reproduction et de distribution
G7000	Acquisition ou cession de droits de propriété de franchises et de marques de commerce déposées
G8000	Acquisition ou cession de certificats verts, certificats thermiques, labels de garantie d'origine et droits similaires et de droits d'émission de CO ₂
G8500	Acquisition ou cession de droits de propriété de brevets, droits d'auteur et procédés et dessins industriels

Code	Description
13.	Services audiovisuels et personnels, culture et loisirs
H8000	Services audiovisuels et connexes
H9000	Services d'enseignement, accordés à distance ou à l'étranger
C9000	Services d'enseignement rendus en Belgique à des étudiants non résidents
H9100	Services de santé, accordés à distance ou à l'étranger
C9100	Services de santé rendus en Belgique à des patients non résidents
H9200	Services culturels et récréatifs, accordés à distance ou à l'étranger
C0304	Services culturels et récréatifs comme la vente et l'achat de tickets à des non-résidents pour des spectacles, événements et concerts qui ont lieu en Belgique
H9300	Autres services personnels et cotisations à des institutions et associations
14.	Construction, montages et installations industrielles en Belgique
E0301	Services de construction de moins d'un an exécutés en Belgique, par des non résidents + contrats de sous-traitance
M5001	Services de construction de plus d'un an exécutés en Belgique, par des non résidents + contrats de sous-traitance
M9900	Services de construction exécutés sur un chantier en Belgique par un entrepreneur résident pour le compte d'un maître d'ouvrage non résident, à l'exclusion de contrats de sous-traitance
15.	Construction, montages et installations industrielles à l'étranger
E0001	Services de construction de moins d'un an exécutés à l'étranger, par des résidents + contrats de sous-traitance
M1001	Services de construction de plus d'un an exécutés à l'étranger, par des résidents + contrats de sous-traitance
X0002	Biens expédiés au départ de la Belgique vers votre chantier à l'étranger dont la valeur est incluse dans le montant total du contrat de construction
E0002	Biens et services non liés à la construction, achetés sur place, dont la valeur est incluse dans le montant total du contrat de construction
M4900	Services de construction exécutés sur un chantier à l'étranger par un entrepreneur non résident pour compte d'un maître d'ouvrage résident, à l'exclusion de contrats de sous-traitance
16.	Voyages d'affaires, séminaires et des services de tour-opérateur
C0000	Droits d'inscription à des séminaires et symposiums
C0003	Frais de séjour pour les voyages d'affaires à l'étranger
C0401	Achat et vente de logements, repas, services culturels, récréatifs et sportifs, croisières et excursions à l'étranger (pour tour-opérateurs)
C0402	Achat et vente de voyages à forfait (transport + séjour) à l'étranger (pour tour-opérateurs)
B2003	Achat et vente de tickets pour le transport transfrontalier de personnes au moyen de transport maritime (pour tour-opérateurs)
B2103	Achat et vente de tickets pour le transport transfrontalier de personnes au moyen de transport aérien (pour tour-opérateurs)
B2203	Achat et vente de tickets pour le transport transfrontalier de personnes au moyen de transport ferroviaire (pour tour-opérateurs)
B2303	Achat et vente de tickets pour le transport transfrontalier de personnes au moyen de transport routier (pour tour-opérateurs)
B1103	Achat et vente de tickets pour le transport transfrontalier de personnes au moyen de différents modes de transport combinés (pour tour-opérateurs)

Code	Description
17.	Prestations par des travailleurs non résidents (personnel)
K9000	Rémunérations des membres du personnel non résident y compris les cotisations à la sécurité sociale et aux fonds de pension
18.	Impôts, droits de douane, T.V.A. et accises
L3001	Impôts, droits de douane et amendes payés à des administrations publiques non résidentes ou remboursés par ces dernières
L3002	Règlement de TVA et accises avec l'étranger
19.	Indemnités
L4001	Indemnités pour résiliation, rupture ou inexécution de contrats
L4002	Indemnités de dédit suite à la contrefaçon de brevets, marques commerciales ou procédés de fabrication
20.	Dotations, dons, subsides et montants de transfert pour des sportifs
L4003	Dotations, dons et subsides
G9000	Montants de transfert pour des sportifs
L0000	Subsides pour le financement de projets d'investissements
21.	Travail à façon, entretien et réparations
A2300	Travail à façon, si le mouvement brut des marchandises avant et après travail à façon, n'est pas déclaré comme tel auprès d'Intrastat, d'Extrastat, de la douane
A2301	Travail à façon, si le mouvement brut des marchandises avant et après travail à façon, est déclaré comme tel auprès d'Intrastat, d'Extrastat, de la douane
A3300	Services d'entretien et de réparation, avec déplacement du technicien
A3301	Services d'entretien et de réparation, avec déplacement (import/export) des marchandises
22.	Achat et vente d'autres services avec l'étranger
H6100	Services de secrétariats sociaux et d'agences d'intérim
H6200	Services de surveillance et de recherche
H6300	Services de traduction et d'interprétariat
H6400	Services photographiques, impressions de documents
H6500	Nettoyage de bâtiments
H6600	Services de call-centers
H6700	Services de gestion d'immobilier
X0003	Autres services non définis ailleurs

Annexe : Notice explicative par service et transfert

1. Transport de personnes

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
B2001	<p>Transport maritime de personnes</p> <p><u>comprend notamment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">— le transport transfrontalier de personnes— le transport comme élément de vacances et de voyages à forfait— le supplément pour l'excédent de bagages, éventuellement de véhicules— l'achat à bord par des passagers d'aliments, boissons et autres articles— le transport intérieur de personnes par un transporteur non résident <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">— les excursions hors de leur pays d'origine par des voyageurs lors de leur séjour (code C0302)— les croisières (code C0303)— la location de navires pour le transport de personnes avec équipage (code B2002) ou sans équipage (code F6001)— le leasing financier de navires (code F6301)— l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200)
B2101	<p>Transport aérien de personnes</p> <p><u>comprend notamment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">— le transport transfrontalier de personnes— le transport comme élément de vacances et de voyages à forfait— le supplément pour l'excédent de bagages— l'achat à bord par des passagers d'aliments, boissons et autres articles— le transport intérieur de personnes par un transporteur non résident <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">— les excursions hors de leur pays d'origine par des voyageurs lors de leur séjour (code C0302)— la location d'aéronefs pour le transport de personnes avec équipage (code B2102) ou sans équipage (code F6001)— le leasing financier d'aéronefs (code F6301)— l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200)

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
B2201	<p>Transport ferroviaire de personnes</p> <p><u>comprend notamment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — le transport transfrontalier de personnes — le transport comme élément de vacances et de voyages à forfait — le supplément pour l'excédent de bagages, éventuellement de véhicules — l'achat à bord par des passagers d'aliments, boissons et autres articles — le transport intérieur de personnes par un transporteur non résident <p>Pour rappel : les opérations entre les entreprises de chemins de fer sont enregistrées sur une base brute, c'est-à-dire sans compensation.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — les excursions hors de leur pays d'origine par des voyageurs lors de leur séjour (code C0302) — la location de matériel roulant ferroviaire pour le transport de personnes avec équipage (code B2202) ou sans équipage (code F6001) — le leasing financier de ce matériel (code F6301) — l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200)
B2301	<p>Transport routier de personnes</p> <p><u>comprend notamment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — le transport transfrontalier de personnes — le transport comme élément de vacances et de voyages à forfait — le supplément pour l'excédent de bagages — l'achat pendant le transport par des passagers d'aliments, boissons et autres articles — le transport intérieur de personnes par un transporteur non résident <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — les excursions hors de leur pays d'origine par des voyageurs lors de leur séjour (code C0302) — la location de moyens de transport routier pour le transport de personnes avec chauffeur (code B2302) ou sans chauffeur (autos : code C0301, autres moyens de transport: code F6001) — le leasing financier de moyens de transport routier (code F6301) — l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200)
B1101	<p>Transport de personnes par différents modes combinés</p> <p>A n'utiliser que si la ventilation par mode de transport ne peut pas être précisément déterminée.</p> <p><u>comprend notamment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — le transport transfrontalier de personnes — le transport comme élément de vacances et de voyages à forfait — le supplément pour l'excédent de bagages, éventuellement de véhicules — l'achat pendant le transport par des passagers d'aliments, boissons et autres articles — le transport intérieur de personnes par un transporteur non résident <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — les excursions hors de leur pays d'origine par des voyageurs lors de leur séjour (code C0302) — la location de moyens de transport pour le transport de personnes avec chauffeur ou équipage (navires : code B2002; aéronefs: code B2102; matériel roulant ferroviaire: code B2202; autos et autocars : code B2302; bateaux de navigation intérieure: code B2401) ou sans chauffeur ou équipage (autos : code C0301, autres : code F6001) — le leasing financier (code F6301) — l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200)
C0302	<p>Excursions hors de leur pays d'origine par des voyageurs lors de leur séjour ou vacances</p> <p>Transport de voyageurs qui, lors de leur séjour, voyagent dans un autre pays que le leur ou poursuivent leur voyage vers un autre pays que le leur.</p>
C0303	<p>Croisières</p>

2. Transport de marchandises

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
B0001	<p>Transport maritime de marchandises</p> <p><u>comprend notamment le transport relatif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à l'importation et l'exportation de marchandises et au commerce international de marchandises – à l'acheminement de marchandises via la Belgique (commerce de transit) – à l'acheminement de marchandises à l'étranger (cross-trade) – à l'acheminement de courrier pour compte d'entreprises postales et de messagerie – au transport intérieur de marchandises par un transporteur non résident <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le transport de marchandises par conduites (code B1001) et le transport d'électricité (code B1002) – le déplacement de plates-formes, grues flottantes et navires de dragage (code B0003) – la location de navires pour le transport de marchandises avec équipage (code B0002) ou sans équipage (code F6002) – le leasing financier de navires (code F6302) – l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200) – les assurances de fret (primes: code F1000; indemnités: code F1100) – les services de messagerie (code D0002)
B0101	<p>Transport aérien de marchandises</p> <p><u>comprend notamment le transport relatif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à l'importation et l'exportation de marchandises et au commerce international de marchandises – à l'acheminement de marchandises via la Belgique (commerce de transit) – à l'acheminement de marchandises à l'étranger (cross-trade) – à l'acheminement de courrier pour compte d'entreprises postales et de messagerie – au transport intérieur de marchandises par un transporteur non résident <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le lancement de satellites et le transport de marchandises dans l'espace (code B1200) – la location d'aéronefs pour le transport de marchandises avec équipage (code B0102) ou sans équipage (code F6002) – le leasing financier d'aéronefs (code F6302) – l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200) – les assurances de fret (primes: code F1000; indemnités: code F1100) – les services de messagerie (code D0002)
B0201	<p>Transport ferroviaire de marchandises</p> <p><u>comprend notamment le transport relatif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à l'importation et l'exportation de marchandises et au commerce international de marchandises – à l'acheminement de marchandises via la Belgique (commerce transitaire) – à l'acheminement de marchandises à l'étranger (cross-trade) – à l'acheminement de courrier pour compte d'entreprises postales et de messagerie – au transport intérieur de marchandises par un transporteur non résident <p>Pour rappel : les opérations entre les entreprises de chemins de fer nationales sont enregistrées sur une base brute (c'est-à-dire sans compensation).</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la location de matériel roulant ferroviaire pour le transport de marchandises avec équipage (code B0202) ou sans équipage (code F6002) – le leasing financier de ce matériel (code F6302) – les assurances de fret (primes: code F1000; indemnités: code F1100) – services de messagerie (code D0002)

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
B0301	<p>Transport routier de marchandises</p> <p><u>comprend notamment le transport relatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – à l'importation et l'exportation de marchandises et au commerce international de marchandises – à l'acheminement de marchandises via la Belgique (commerce de transit) – à l'acheminement de marchandises à l'étranger (cross-trade) – à l'acheminement de courrier pour compte d'entreprises postales et de messagerie – au transport intérieur de marchandises par un transporteur non résident <p><u>ne comprend pas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – le transport de marchandises par conduites (code B1001) et transport d'électricité (code B1002) – la location de camions pour le transport de marchandises avec chauffeur (code B0302) ou sans chauffeur (code F6002) – le leasing financier de camions (code F6302) – l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200) – les assurances de fret (primes : code F1000; indemnités : code F1100) – les services de messagerie (code D0002)
B0401	<p>Transport de marchandises par voies navigables intérieures</p> <p><u>comprend notamment le transport relatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – à l'importation et l'exportation de marchandises et au commerce international de marchandises – à l'acheminement de marchandises via la Belgique (commerce de transit) – à l'acheminement de marchandises à l'étranger (cross-trade) – à l'acheminement de courrier pour compte d'entreprises postales et de messagerie – au transport intérieur de marchandises par un transporteur non résident <p><u>ne comprend pas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – le déplacement de plates-formes, grues flottantes et navires de dragage (code B0003) – la location de bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises avec équipage (code B0402) ou sans équipage (code F6002) – le leasing financier (code F6302) – l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200) – les assurances de fret (primes: code F1000; indemnités: code F1100) – les services de messagerie (code D0002)

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
B1102	<p>Transport de marchandises par différents modes combinés</p> <p>A n'utiliser que si la ventilation par mode de transport ne peut pas être précisément déterminée.</p> <p><u>comprend notamment le transport relatif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — à l'importation et l'exportation de marchandises et au commerce international de marchandises — à l'acheminement de marchandises via la Belgique (commerce transitaire) — à l'acheminement de marchandises à l'étranger (cross-trade) — à l'acheminement de courrier pour compte d'entreprises postales et de messagerie — au transport intérieur de marchandises par un transporteur non résident <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la location de moyens de transport pour le transport de marchandises avec chauffeur ou équipage (navires : code B0002; aéronefs : code B0102; matériel roulant ferroviaire : code B0202; camions : code B0302; bateaux de navigation intérieure : code B0402) ou sans chauffeur ou équipage (code F6002) — le leasing financier de moyens de transport (code F6302) — l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200) — les assurances de fret (primes : code F1000; indemnités : code F1100) — les services de messagerie (code D0002)
B1200	Lancement de satellites et transport de marchandises dans l'espace
B1001	<p>Transport de marchandises par conduites</p> <p>En ce qui concerne le transport de marchandises par conduites, tels que le transport de pétrole, d'eau et de gaz.</p> <p>Il se réfère uniquement à un service de transport et non la valeur des marchandises transportées</p>
B1002	<p>Transport d'électricité</p> <p>En ce qui concerne la transmission de l'énergie électrique à haute tension à travers un groupe de lignes interconnectées et des équipements associés, entre les points de l'approvisionnement et les points où il est converti en une tension plus faible pour l'approvisionnement des consommateurs ou la livraison à d'autres systèmes électriques.</p> <p>Il fait simplement référence à un service de transmission et non pas à la valeur de l'électricité transmis. Cela dans la mesure où les services de transmission peuvent être séparés des services de production et de distribution.</p>
B0003	Déplacement de plates-formes, grues flottantes et navires de dragage

3. Location de moyens de transport

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
B2002	<p>Location de navires avec équipage pour le transport de personnes</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la location de navires sans équipage pour le transport de personnes (code F6001) — le leasing financier de navires pour le transport de personnes (code F6301)
B2102	<p>Location d'aéronefs avec équipage pour le transport de personnes</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la location d'aéronefs sans équipage pour le transport de personnes (code F6001) — le leasing financier d'aéronefs pour le transport de personnes (code F6301)
B2202	<p>Location de matériel roulant ferroviaire avec équipage pour le transport de personnes</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la location de matériel roulant ferroviaire sans équipage pour le transport de personnes (code F6001) — le leasing financier de matériel roulant ferroviaire pour le transport de personnes (code F6301)
B2302	<p>Location d'autos et d'autocars avec chauffeur pour le transport de personnes</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la location d'autos et d'autocars sans chauffeur pour le transport de personnes (autos : code C0301, autocars : code F6001). — le leasing financier d'autos et d'autocars pour le transport de personnes (code F6301)
B2401	<p>Location de bateaux de navigation intérieure avec équipage pour le transport de personnes</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la location de bateaux de navigation intérieure sans équipage pour le transport de personnes (code F6001) — le leasing financier de bateaux de navigation intérieure pour le transport de personnes (code F6301)
C0301	<p>Location d'autos sans chauffeur pour le transport de personnes</p> <p>Y compris le leasing opérationnel ou leasing d'exploitation.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la location d'autos avec chauffeur pour le transport de personnes (code B2302) — le leasing financier d'autos pour le transport de personnes (code F6301)
F6001	<p>Location de moyens de transport autres que des autos sans chauffeur ou équipage pour le transport de personnes</p> <p>Y compris le leasing opérationnel ou leasing d'exploitation.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la location d'autres moyens de transport que des autos avec chauffeur ou équipage pour le transport de personnes (navires : code B2002; aéronefs: code B2102; matériel roulant ferroviaire: code B2202; autocars : code B2302; bateaux de navigation intérieure : code B2401) — le leasing financier de moyens de transport pour le transport de personnes (code F6301)
F6301	<p>Leasing financier de moyens de transport de personnes</p> <p>Cette opération n'est pas vraiment un service mais une convention de crédit.</p>

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
B0002	<p>Location de navires avec équipage pour le transport de marchandises</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la location de navires sans équipage pour le transport de marchandises (code F6002) — le leasing financier de navires pour le transport de marchandises (code F6302)
B0102	<p>Location d'aéronefs avec équipage pour le transport de marchandises</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la location d'aéronefs sans équipage pour le transport de marchandises (code F6002) — le leasing financier d'aéronefs pour le transport de marchandises (code F6302)
B0202	<p>Location de matériel roulant ferroviaire avec équipage pour le transport de marchandises</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la location de matériel roulant ferroviaire sans équipage pour le transport de marchandises (code F6002) — le leasing financier de matériel roulant ferroviaire pour le transport de marchandises (code F6302)
B0302	<p>Location de camions avec chauffeur pour le transport de marchandises</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la location de camions sans chauffeur pour le transport de marchandises (code F6002) — le leasing financier de camions pour le transport de marchandises (code F6302)
B0402	<p>Location de bateaux de navigation intérieure avec équipage pour le transport de marchandises</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la location de bateaux de navigation intérieure sans équipage pour le transport de marchandises (code F6002) — le leasing financier de bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises (code F6302)
F6002	<p>Location de tous moyens de transport sans chauffeur ou équipage pour le transport de marchandises</p> <p>Y compris le leasing opérationnel ou leasing d'exploitation.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la location de moyens de transport avec chauffeur ou équipage pour le transport de marchandises (navires : code B0002; aéronefs : code B0102; matériel roulant ferroviaire : code B0202; camions : code B0302; bateaux de navigation intérieure : code B0402). — le leasing financier de moyens de transport pour le transport de marchandises (code F6302)
F6302	<p>Leasing financier de moyens de transport pour le transport de marchandises</p> <p>Cette opération n'est pas vraiment un service mais une convention de crédit.</p>

4. Services d'appui au transport

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
B3000	<p>Services d'appui au transport maritime</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la manutention du fret (chargement et déchargement de marchandises) – l'entreposage de marchandises – l'emballage de marchandises – les services de remorquage, de pilotage, d'aide à la navigation et de contrôle du trafic – les services opérationnels dans les ports – le nettoyage du matériel de transport – les opérations de sauvetage et de renflouage, l'intermédiation pour le transport <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200) – l'achat et la vente de navires enregistrés sous pavillon étranger (code A0200) – la réparation d'équipements portuaires (code E0003) – l'entretien et la réparation de navires (code A3300 ou A3301)
B3100	<p>Services d'appui au transport aérien</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la manutention du fret (chargement et déchargement de marchandises) – l'entreposage de marchandises – l'emballage de marchandises – l'aide à la navigation et de contrôle du trafic aérien – les services opérationnels dans les aéroports – le nettoyage du matériel de transport – les opérations de sauvetage et de remorquage, l'intermédiation pour le transport <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200) – l'achat et la vente d'aéronefs enregistrés sous pavillon étranger (code A0200) – la réparation d'équipements aéroportuaires (code E0003) – l'entretien et la réparation d'avions (code A3300 ou A3301)
B3200	<p>Services d'appui au transport ferroviaire</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la manutention du fret (chargement et déchargement de marchandises) – l'entreposage de marchandises – l'emballage de marchandises – les services de remorquage et de contrôle du trafic – les services opérationnels dans les gares – le nettoyage du matériel de transport – les opérations de sauvetage et de remorquage, l'intermédiation pour le transport <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200) – la réparation d'équipements de chemins de fer (code E0003) – l'entretien et la réparation du matériel de transport ferroviaire (code A3300 ou A3301)

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
B3300	<p>Services d'appui au transport routier</p> <p><u>comprend :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – la manutention du fret (chargement et déchargement de marchandises) – l'entreposage de marchandises – l'emballage de marchandises – les services de remorquage – les péages – les services opérationnels dans les garages, dépôts, stations-service, etc. – le nettoyage du matériel de transport – les opérations de sauvetage et de remorquage, l'intermédiation pour le transport <p><u>ne comprend pas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200) – l'entretien et la réparation du matériel de transport routier (code A3300 ou A3301)
B3400	<p>Services d'appui au transport par navigation intérieure</p> <p><u>comprend :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – la manutention du fret (chargement et déchargement de marchandises) – l'entreposage de marchandises – l'emballage de marchandises – les services de remorquage, de pilotage, d'aide à la navigation et de contrôle du trafic – les services opérationnels dans les ports – le nettoyage du matériel de transport – les opérations de sauvetage et de renflouage, l'intermédiation pour le transport <p><u>ne comprend pas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200) – l'achat et la vente de navires qui sont enregistrés sous pavillon étranger (code A0200) – la réparation d'équipements portuaires (code E0003) – l'entretien et la réparation du matériel de transport par navigation intérieure (code A3300 ou A3301)
B4000	<p>Services d'appui aux autres modes de transport</p> <p>Ceci n'est d'application que si le service d'appui ne peut pas être précisément attribué à un moyen de transport spécifique.</p> <p><u>comprend :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – la manutention du fret (chargement et déchargement de marchandises) – entreposage de marchandises – l'emballage de marchandises – les services de remorquage, de pilotage, d'aide à la navigation et de contrôle du trafic – les services opérationnels dans les ports, aéroports, gares, garages, etc. – le nettoyage du matériel de transport – les opérations de sauvetage et de remorquage, l'intermédiation pour le transport <p><u>ne comprend pas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – l'achat et la vente de carburant et de provisions de bord (code A4200) – la réparation de l'équipement et de l'infrastructure de transport (code E0003) – l'entretien et la réparation du matériel de transport (code A3300 ou A3301)

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
E0003	<p>Réparation d'infrastructures de transport</p> <p>Quoique, sur le plan méthodologique, la réparation de l'équipement ou de l'infrastructure de transport fasse partie de la construction, ce service a été classé, pour des raisons pragmatiques, dans le groupe des services d'appui au transport en raison de ses liens avec le transport, mais avec un code distinct afin de pouvoir l'intégrer dans la rubrique méthodologiquement correcte lors du traitement.</p>
A4200	<p>Achat et vente de carburant et de provisions de bord</p> <p>Il s'agit de marchandises pour l'approvisionnement (avitaillement) et non d'un service sur le plan méthodologique. En dépit de sa parenté avec le transport, cette opération a été classée dans le groupe des services d'appui au transport, mais avec un code distinct afin de pouvoir l'intégrer dans la rubrique méthodologiquement correcte lors du traitement.</p>
A0200	<p>Achat et vente d'aéronefs et de navires qui sont enregistrés sous pavillon étranger</p> <p>Concerne l'achat et la vente d'aéronefs et de navires qui ne sont pas immatriculés en Belgique et ne font dès lors pas l'objet d'une déclaration relative à un franchissement des frontières nationales (déclaration de douane ou d'Intrastat).</p> <p>Il s'agit en fait d'opérations portant sur des marchandises qui, en raison de leur parenté avec le transport, ont été classées dans le groupe des services d'appui au transport afin de les enregistrer séparément sous un code distinct de manière à pouvoir les intégrer dans la rubrique méthodologiquement correcte lors du traitement.</p>

5. Poste, télécommunications et services d'informations

CODE	SERVICE ET DÉFINITION	
D0001	<p>Services de poste</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la collecte et la distribution de lettres, journaux, périodiques, brochures, imprimés, petits paquets et colis par des entreprises postales – la vente de timbres poste et autres services de guichet <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le transport de courrier sur ordre de services de poste et d'entreprises de messagerie, sous-traité à des entreprises de transport (transport maritime : code B0001; transport aérien: code B0101; transport ferroviaire : code B0201; transport routier : code B0301; navigation intérieure : code B0401; combinaison de moyens de transport : code B1102) – les services financiers fournis par les entreprises de poste (code F5001) – les services de messagerie (code D0002) 	
L0011 L0022 L0023	<p>Mandats postaux, provisions, transferts de fonds (international money order)</p> <p>Mandats postaux, provisions, transferts de fonds (sorties)</p> <p>Mandats postaux, provisions, transferts de fonds (entrées)</p>	<p>Rubriques spécifiques pour BPOST -La Poste</p>
F5001	<p>Services financiers fournis par les entreprises postales</p> <p>Il s'agit de l'intermédiation financière, de la gestion financière et des services d'appui.</p>	
D0002	<p>Services de messagerie</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la collecte et la distribution de lettres, journaux, périodiques, brochures, imprimés, petits paquets et colis – livraison porte à porte et livraison rapide (ex. collecte ou livraison sur demande avec une limite de temps par des entreprises de distribution et de messagerie) <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les services de poste (code D0001) – le transport de courrier sur ordre de services de poste et d'entreprises de messagerie, sous-traité à des entreprises de transport (transport maritime : code B0001; transport aérien : code B0101; transport ferroviaire : code B0201; transport routier : code B0301; navigation intérieure : code B0401; combinaison de moyens de transport : code B1102) 	
D1000	<p>Services de télécommunications</p> <p>Location et utilisation de tous les moyens en matière de télécommunication et d'échange de données : transmission d'informations par téléphone, télex, télégramme, fax, câble, radio et télévision, satellite, poste électronique, internet, etc.</p> <p><u>comprend notamment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les services de réseau professionnels – les téléconférences – les services d'appui – les équipements internet et autres services d'accès en ligne – le leasing opérationnel et la location de lignes de télécommunication <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'installation de l'équipement de réseaux téléphoniques (voir 14. ou 15. Construction, montages et installations industrielles) – les services de bases de données et les services informatiques permettant d'accéder aux données sur les serveurs de bases de données et de traiter ces données (code G1002) 	

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
G1001	<p>Services d'agences de presse</p> <p>Concerne la livraison d'actualités, de photos et d'articles par les agences de presse aux médias</p> <p><u>comprend notamment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'achat ou la vente d'informations exclusives – les honoraires payés par les agences de presse aux journalistes freelance et photographes indépendants <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les abonnements aux journaux, périodiques, également électroniques et autres services de communication d'informations en ligne (code G1002) – les services concernant les bases de données (conception de bases de données, sauvegarde et diffusion de données, moteurs de recherche pour internet) (code G1002) – des services d'archives et de bibliothèque (code G1002) – téléchargements autres que des logiciels ou des produits audio-visuels ou connexes (code G1002)
G1002	<p>Autres services d'Informations</p> <p>Services en matière d'information. Autres services d'informations que les services d'agences de presse.</p> <p><u>comprend notamment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les abonnements aux journaux, périodiques, également électroniques et autres services de communication d'informations en ligne – les services concernant les bases de données (conception de bases de données, sauvegarde et diffusion de données, moteurs de recherche pour internet) – des services d'archives et de bibliothèque – téléchargements autres que des logiciels ou des produits audio-visuels ou connexes <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – services fournis par les agences de presse (code G1001)

6. Services informatiques

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
G0001	<p>Services informatiques</p> <p>Services relatifs au matériel informatique, logiciel et traitement des données.</p> <p><u>comprend notamment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les conseils et l'implémentation – la gestion d'ordinateurs et de périphériques – le support à la gestion des outils informatiques – l'analyse, la conception et la programmation de systèmes prêts à l'emploi – le support et la formation – le traitement de données tel que la saisie de données (data-entry) et la réalisation de tableaux – les services en matière de web page hosting – le développement, la production, la livraison et la documentation de logiciel personnalisé et la licence liée à celui-ci) – logiciel non-personnalisé (produit en masse) livré par voie électronique (p.ex. par téléchargement) et la licence liée à celui-ci – Acquisition ou cession de droits de propriété de software – logiciel non-personnalisé (produit en masse) sur support physique (DVD, CD-ROM) avec une licence périodique. L'utilisation exige des versements périodiques. – Entretien et réparation relatifs au matériel informatique, logiciel et traitement des données <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le leasing opérationnel et la location de matériel informatique (code F6003) – le leasing financier de matériel informatique (code F6303) – les services relatifs aux bases de données (code G1002) – licences de reproduction et de distribution de logiciels et de produits audiovisuels (code G6000) – logiciel non personnalisé (produit en masse) sur support physique (DVD, CD-ROM) avec une licence perpétuelle et un paiement unique (ce n'est pas un service, mais une marchandise)
F6003	<p>Leasing opérationnel et location de matériel informatique</p> <p>Location de matériel informatique (ordinateurs et périphériques) y compris le leasing opérationnel ou leasing d'exploitation.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le leasing opérationnel et la location de lignes de télécommunication (code D1000) – le leasing financier de matériel informatique (code F6303)
F6303	<p>Leasing financier de matériel informatique</p> <p>Cette opération n'est pas vraiment un service mais une convention de crédit.</p>

7. Services financiers, commissions et services de courtage

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
F5002	<p>Services financiers, à l'exclusion de services liés aux assurances et par des entreprises postales</p> <p>Intermédiation financière, gestion financière, frais bancaires et services d'appui (généralement exprimés en commissions et bonifications) relatifs aux dépôts, crédits, crédits-bails financiers, lettres accreditives et lettres de change, affacturages, émissions de titres, placements de titres, remboursements d'obligations, produits dérivés, conseils financiers, gestion de fortune, clearing, etc.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le principal ou la valeur même du dépôt, crédit, crédit-bail financier, etc. (n'est pas un service) – les commissions, expertises, estimations et autres services liés aux assurances et réassurances (code F4000) – les services financier fournis par les entreprises postales (code F5001) – les commissions et services de courtage concernant le commerce (code H0000) – les intérêts (ne sont pas des services)
H0000	<p>Commissions et services de courtage concernant le commerce</p> <p>Il s'agit essentiellement de services relatifs au commerce (commerce de gros et de détail), c'est-à-dire des commissions ou courtages sur toutes les opérations relatives aux biens et services, à l'exception des opérations sur les marchés à terme.</p> <p><u>comprend entre autres</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – services de courtiers de marchandises, intermédiaires, agents (de commerce) etc. (en général exprimés en termes de commissions) – services de vente de marchandises aux criées ou enchères (en général exprimés en termes de commissions) <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – intermédiation de services de transport (voir 4. Services d'appui au transport) – commissions, expertises, estimations et autres services similaires aux assurances et réassurances (code F4000) – services financiers, à l'exclusion de services liés aux assurances et par des entreprises postales (code F5002) – les services financiers fournis par les entreprises postales (code F5001) – commissions par rapport à la gestion ou la vente d'immobilier (code H6700)

8. Comptabilité, management, publicité et services juridiques

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
H1000	<p>Services juridiques</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les conseils juridiques et la représentation dans le cadre de procédures prescrites en vertu du droit et de la loi – l'établissement d'une documentation et d'instruments juridiques – les conseils en matière de compétences – les services de cautionnement (cautions) et de règlement amiable – les services de recouvrement de dettes <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les indemnités (concernant les assurances de fret: code F1100; concernant toutes autres assurances : code F2100; concernant la résiliation, rupture de contrats : code L4001; concernant la contrefaçon de brevets, etc. : code L4002; concernant les contrats de travail : code K9000).
H1100	<p>Audit, comptabilité, conseils en matière fiscale et secrétariat</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'enregistrement comptable d'opérations commerciales – l'analyse de comptes et de bilans financiers – le planning et les conseils en matière fiscale – l'assistance à l'établissement de déclarations administratives – travail de secrétariat et administratif, inventaire
H1500	<p>Conseil en gestion et management, relations publiques</p> <p>Conseils en soutien opérationnel concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la politique et la stratégie de l'entreprise – le planning, la structuration, la gestion et le contrôle – l'amélioration de l'image de marque de l'entreprise, des relations avec le public et d'autres institutions <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – management auditing – management commercial, des ressources humaines et de la production – conseils en matière de management de projets – études portant sur le développement économique d'une région <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – services relatifs à des annonces publicitaires (code H2000)
H2000	<p>Publicité, études de marché et sondages d'opinion</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la conception et le développement d'annonces et publicités par des agences publicitaires – l'insertion d'annonces et de publicités dans les médias, y compris l'achat/la vente d'espaces publicitaires – les services d'exposition fournis par des foires commerciales – les services relatifs à l'organisation de séminaires par des associations professionnelles afin de promouvoir leurs secteurs et produits – la promotion de produits, le sponsoring – les études de marché et le télémarketing – les sondages d'opinion <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la conception et le développement de films publicitaires (code H8000)

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
H7000	<p>Services et frais de fonctionnement avec des entreprises non résidentes liées</p> <p>Services interentreprises ou services entre votre entreprise et des entreprises liées non résidentes (maisons mères, filiales, sociétés sœurs, bureaux de vente, agences et autres entreprises apparentées) qui ne peuvent pas être attribués séparément à des types de services cités ailleurs, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les contributions aux frais généraux de gestion pour le planning, l'organisation et le contrôle versées par les filiales d'exploitation à leur maison mère ou d'autres entreprises apparentées – les opérations entre maisons mères et leurs entreprises affiliées en vue de couvrir les frais généraux
L1000	<p>Facturation entre des entreprises liées d'indemnités de licenciements etc. suite à des restructurations</p>

9. Services techniques et scientifiques

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
H3000	<p>Services de recherche et développement</p> <p>Recherche fondamentale, recherche appliquée et développement expérimental de nouveaux produits, sur commande ou non d'un client</p> <p><u>comprend notamment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la recherche et le développement de systèmes d'exploitation innovants sur le plan technologique – la recherche et le développement de nouveaux produits sans distinction de nature – la recherche commerciale dans le domaine de l'électronique, de la pharmacie et de la biotechnologie <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – services d'architecture (code H4001) – services d'ingénierie (code H4002) – services scientifiques et autres services techniques (code H4003) – Acquisition ou cession de droits de propriété découlant de la R&D tels que brevets, droits d'auteur (copyrights), procédés et dessins industriels (code G8500) – licences de reproduction et d'utilisation concernant les résultats de la R & D, tels que brevets, droits d'auteur (copyrights), procédés et dessins industriels code G6000)
H4001	<p>Services d'architecture</p> <p>Des opérations liées à la conception des bâtiments</p>
H4002	<p>Services d'ingénierie)</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la conception, le développement et l'utilisation des machines, des équipements, des structures, des processus et des systèmes – dispositions pour la conception, la planification et les études relatives à des projets d'ingénierie <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les services d'ingénierie minière (code H5101)
H4003	<p>Services scientifiques et autres services techniques</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'arpentage – la reconnaissance topographique, la cartographie et les études environnementales – les tests et la certification de produits – les contrôles et inspections techniques
H5000	<p>Traitement des déchets, dépollution et services liés à l'environnement</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le traitement des déchets – l'assainissement de sols pollués – le nettoyage des pollutions (y compris la pollution par des hydrocarbures) – la restauration et le réaménagement de terrains miniers – la décontamination – les autres services de nettoyage ou d'assainissement de l'environnement

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
H5101	<p>Services agricoles et miniers</p> <p><u>Les services agricoles comprennent :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – la location de machines agricoles avec personnel – les moissons – le traitement des plantes – le désherbage et la lutte contre la vermine – les services liés à la mise à l’abri, les soins et l’élevage des animaux – les services relatifs à la pêche, la chasse, la pose de pièges, la sylviculture <p><u>Les services miniers comprennent :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – les services d’extraction de pétrole et de gaz, y compris le forage et la construction de tours de forage – la réparation, le démantèlement et le forage de puits de pétrole et de gaz – les services de recherche et de repérage de matières (premières) minérales – la recherche minière et géologique
H5102	<p>Traitement sur place</p> <p>Le traitement et la transformation de biens dans un pays autre que celui du propriétaire des biens et où les marchandises restent après transformation (ex. traitement de déchets nucléaires).</p> <p>Il faut considérer comme produit le traitement et la fabrication de biens en Belgique par votre entreprise. Les biens sont et restent dès lors la propriété d’une entreprise non résidente.</p> <p>Il faut considérer comme charge le traitement et la transformation de biens par une entreprise non résidente en dehors de la Belgique. Les biens sont et restent dès lors la propriété de votre entreprise.</p> <p><u>ne comprend pas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – le travail à façon concernant les biens importés et réexportés après traitement ou inversement (code A2300 ou code A2301)

10. Location de biens meubles et immeubles non repris ailleurs

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
F6004	<p>Leasing opérationnel et location de biens meubles autres que des moyens de transport et du matériel informatique</p> <p>Location de biens meubles non repris ailleurs tels que grues, engins de construction et autres machines pour les constructions (sans personnel d'exploitation), tentes, podiums, installations musicales, patinoires, linge, etc.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la location de moyens de transport avec chauffeur ou équipage (voir 3. Location de moyens de transport) – la location d'autos sans chauffeur pour le transport de personnes (code C0301) – la location de moyens de transport, autres que des autos, sans chauffeur ou équipage pour le transport de personnes (code F6001) – la location de moyens de transport sans chauffeur pour le transport de marchandises: code F6002). – le leasing opérationnel et la location de matériel informatique (code F6003) – le leasing opérationnel et la location de lignes de télécommunication (code D1000) – la location de matériel de construction et de démolition avec personnel (voir 14. ou 15. Construction, montages et installations industrielles))
F6304	<p>Leasing financier de biens meubles autres que des moyens de transport et du matériel informatique</p> <p>Cette opération n'est pas vraiment un service mais une convention de crédit.</p>
F6005	<p>Location de biens immobiliers sis en Belgique à des institutions internationales</p> <p>Location de biens immobiliers à des institutions internationales (OTAN, SHAPE, etc.) ou des représentations diplomatiques ou consulaires étrangères en Belgique.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la location de biens immobiliers sis en Belgique à des entreprises non résidentes autres que des institutions internationales (code F6006)
F6006	<p>Location de biens immobiliers sis en Belgique à des entreprises non résidentes autres que des institutions internationales</p> <p>Location de biens immobiliers à des non-résidents qui ne sont pas une institution internationale ou une représentation diplomatique ou consulaire étrangère en Belgique.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la location de biens immobiliers sis en Belgique à des institutions internationales (code F6005) – la location d'un bien immobilier à l'occasion d'un séjour à titre touristique ou privé
F6007	<p>Location de biens immobiliers sis à l'étranger avec des contreparties non résidentes</p> <p>Revenus ou frais de la location de biens immobiliers situés à l'étranger à des fins professionnelles.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la location de biens immobiliers sis en Belgique (code F6005 ou code F6006) – la location d'un bien immobilier à l'occasion d'un séjour à titre touristique ou privé (ne pas déclarer)

11. Assurances

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
F0001	<p>Primes d'assurances-vie, à l'exclusion des contributions aux fonds de pension</p> <p>Il faut considérer comme charges, les primes à payer par les titulaires de police résidents à des compagnies d'assurances non résidentes ou à des courtiers d'assurances (ou des tiers) non résidents, sans l'intervention d'un courtier résident, et relatives à des assurances donnant droit au paiement par l'assureur à un titulaire de police d'un montant minimum convenu ou d'une rente à une date déterminée ou en cas de décès du titulaire de la police, si celui-ci se produit avant une date déterminée</p> <p>Il faut considérer comme produits, les primes reçues de non-résidents.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les primes d'assurances-décès ne prévoyant un versement qu'en cas de décès (code F2000) – contributions aux fonds de pension (code F0002)
F0002	<p>Contributions aux fonds de pension</p> <p>Contributions aux fonds de pension qui offrent un revenu aux travailleurs qui prennent leur pension.</p>
F1000	<p>Primes d'assurances de fret contre le vol, les dégâts ou la perte de la cargaison</p> <p>Il faut considérer comme charges, les primes à payer par les titulaires de police résidents à des compagnies d'assurances non résidentes ou à des courtiers d'assurances (ou des tiers) non résidents, sans l'intervention d'un courtier résident, relatives à des assurances prévoyant une couverture contre le vol, les dégâts ou la perte complète du chargement.</p> <p>Il faut considérer comme produits, les primes reçues de non-résidents.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les primes d'assurances de véhicules utilisés pour le transport de marchandises (code F2000)
F2000	<p>Primes relatives aux autres assurances directes</p> <p>Il faut considérer comme charges, les primes à payer par les titulaires de police résidents à des compagnies d'assurances non résidentes ou à des courtiers d'assurances (ou des tiers) non résidents, sans l'intervention d'un courtier résident, relatives à d'autres formes d'assurances comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les assurances-décès – les assurances risques et accidents – les assurances de frais médicaux, hospitalisation – l'assurance de tous types de véhicules – les assurances incendie et autres assurances contre les dégâts aux propriétés – les assurances de responsabilité civile – les assurances perte de revenus – les autres assurances telles que les assurances-voyages et les assurances liées à des emprunts ou à des cartes de crédit <p>Il faut considérer comme produits, les primes reçues de non-résidents.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les primes dans le cadre des régimes de sécurité sociale (code K9000)

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
F3000	<p>Primes de réassurances</p> <p>Primes concernant la sous-traitance de risques d'assurances ou de réassurances pour couvrir tous les types d'assurance (vie et non vie).</p>
F4000	<p>Commissions, expertises, estimations et autres services liés aux assurances et réassurances</p> <p>Services étroitement liés aux activités d'entreprises d'assurances et fonds de pension, comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> – les services d'agents et courtiers en assurances – les conseils en assurances et pensions – les services d'estimation et de liquidation – les services actuariels – le règlement administratif des opérations de sauvetage – le règlement des recours, dédommagements, etc.
F0100	<p>Rentes et capitaux découlant d'assurances-vie, d'assurances de capitalisation, d'assurances-groupe, d'assurances-épargne et de fonds de pension</p> <p>Il faut considérer comme produits, les indemnités allouées par des compagnies d'assurances non résidentes, par des fonds de pension non-résidents ou par des courtiers d'assurances (ou des tiers) non résidents aux titulaires de police résidents, sans l'intervention d'un courtier résident, et relatives à</p> <ul style="list-style-type: none"> – des assurances donnant droit au paiement par l'assureur à un titulaire de police d'un montant minimum convenu ou d'une rente à une date déterminée ou en cas de décès du titulaire de la police, si celui-ci se produit avant une date déterminée – des assurances procurant un revenu aux travailleurs qui prennent leur pension <p>Il faut considérer comme charges, les indemnités payées à des non-résidents.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les indemnités d'assurances-décès ne prévoyant un versement qu'en cas de décès (code F2100)
F1100	<p>Indemnités et dédommagements relatifs aux assurances de fret</p> <p>Il faut considérer comme produits, les indemnités allouées par des compagnies d'assurances non résidentes ou par des courtiers d'assurances (ou des tiers) non résidents aux titulaires de police résidents, sans l'intervention d'un courtier résident, et relatives à des assurances prévoyant une couverture contre le vol, les dégâts ou la perte complète du chargement.</p> <p>Il faut considérer comme charges, les indemnités payées à des non-résidents.</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les indemnités d'assurances de véhicules utilisés pour le transport de marchandises (code F2100)

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
F2100	<p>Indemnités et dédommagements relatifs aux autres assurances directes</p> <p>Il faut considérer comme produits, les indemnités allouées par des compagnies d'assurances non résidentes ou par des courtiers d'assurances (ou des tiers) non résidents aux titulaires de police résidents, sans l'intervention d'un courtier résident, et relatives à d'autres formes d'assurances comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les assurances-décès – les assurances risques et accidents – les assurances de frais médicaux, d'hospitalisation – l'assurance de tout type de véhicules – les assurances-incendie et autres assurances contre les dégâts aux propriétés – les assurances de responsabilité civile – les assurances contre la perte d'argent – les autres assurances telles que les assurances-voyages et les assurances liées à des emprunts ou à des cartes de crédit <p>Il faut considérer comme charges, les indemnités payées à des non-résidents.</p>
F3100	<p>Indemnités de réassurances</p> <p>Indemnités concernant la sous-traitance de risques d'assurances ou de réassurances pour couvrir tous les types d'assurance (vie et non vie).</p>

12. Royalties, droits de licence et autres droits de propriété intellectuelle

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
G5000	<p>Franchises et droits similaires pour l'usage de marques de commerce déposées</p> <p>Droits, royalties et autres rémunérations périodiques pour l'usage de marques déposées, telles que noms, symboles, concepts ou une combinaison de ceux-ci.</p>
G6000	<p>Redevances et droits de licence pour l'usage de brevets, droits d'auteur et procédés et dessins industriels et licences de reproduction et de distribution</p> <p>Royalties, licences et autres rémunérations périodiques pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'usage d'actifs incorporels non financiers tels que brevets, droits d'auteur (copyrights), procédés et dessins industriels (y compris les secrets commerciaux) – la reproduction et la distribution, au moyen de contrats de licence de la propriété intellectuelle compris dans des originaux ou produits prototypes, tels que manuscrits (droits d'auteur), produits audiovisuels et programmes informatiques <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'acquisition ou la cession des droits de propriété découlant de R & D, y compris les brevets, droits d'auteur (copyrights), les procédés industriels et des dessins industriels (y compris les secrets commerciaux) (code G8500) – l'acquisition ou la cession de droits de propriété des franchises et marques déposées (code G7000) – l'utilisation des licences de logiciels et des services audiovisuels et connexes compris dans le prix des marchandises
G7000	<p>Acquisition ou cession de droits de propriété de franchises et de marques de commerce déposées</p> <p>Acquisition ou cession unique. de droits de base ou achat et vente d'immobilisations incorporelles non financières, notamment les marques déposées, les franchises</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la (re)vente des résultats de la R & D, y compris les brevets, droits d'auteur (copyrights), les procédés et les dessins industriels (y compris les secrets commerciaux) (code G8500) – l'acquisition ou la cession de droits de propriétés concernant des services audiovisuels (code H8000) – l'acquisition ou la cession de droits de propriétés concernant des logiciels (code G0001)
G8000	<p>Acquisition ou cession de certificats verts, certificats thermiques, labels de garantie d'origine et droits similaires et de droits d'émission de CO₂</p> <p>Acquisition ou cession unique, concernant des droits ou des pièces justificatives (certificats) favorisant la production d'électricité à partir de sources renouvelables d'énergie (énergie verte) et de droits d'émission de CO₂.</p>
G8500	<p>Acquisition ou cession de droits de propriété de brevets, droits d'auteur et procédés et dessins industriels</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'acquisition ou la cession de droits de propriétés concernant des services audiovisuels (code H8000) – l'acquisition ou la cession de droits de propriétés concernant des logiciels (code G0001)

13. Services audiovisuels et personnels, culture et loisirs

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
H8000	<p>Services audiovisuels et connexes</p> <p>Services relatifs à la production de films, de programmes de radio et de télévision et à l'enregistrement de musique.</p> <p><u>comprend notamment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les services de télévision payante ou par abonnement – la location de produits audiovisuels et connexes – les produits audiovisuels et connexes personnalisés (et la licence liée à celle-ci) – les produits audiovisuels et connexes non personnalisés (produits en masse) livrés par voie électronique (par exemple téléchargés) (et la licence liée à celle-ci) – l'acquisition ou la cession des droits de propriété liés aux produits audiovisuels, c'est à dire l'achat et la vente de manuscrits originaux, des clips audio, des films etc.. – la rémunération d'artistes (y compris les acteurs, musiciens, danseurs), chefs d'orchestre, metteurs en scène, auteurs, compositeurs, réalisateurs et producteurs participant à des productions théâtrales et musicales, des manifestations sportives, de cirques et autres événements similaires (également pour les spectacles à l'étranger) – la conception et le développement de films publicitaires <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les droits de licences de reproduction et de distribution pour software et des produits audiovisuels (code G6000) – les produits audiovisuels et connexes non-personnalisés (produits en masse) sur support physique (disk, DVD, CD-Rom) (n'est pas un service mais une marchandise)
H9000	<p>Services d'enseignement, accordés à distance ou à l'étranger</p> <p>Enseignement et services éducatifs rendus à distance ou à l'étranger (l'enseignant se déplace).</p> <p><u>comprend notamment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les cours par correspondance et l'enseignement – la rémunération d'enseignants qui donnent une formation directement dans le pays de l'étudiant <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les revenus d'enseignement et de services éducatifs rendus en Belgique à des étudiants non résidents (code C9000)
C9000	<p>Services d'enseignement rendus en Belgique à des étudiants non résidents</p> <p>Enseignement et services éducatifs rendus à des personnes non résidentes qui résident en Belgique pour raisons d'étude.</p>
H9100	<p>Services de santé, accordés à distance ou à l'étranger</p> <p>Services de santé fournis à distance ou sur place chez le bénéficiaire (le professionnel des soins se déplace).</p> <p><u>ne comprend pas</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> – les revenus de services liés à la santé rendus en Belgique à des patients non résidents (code C9100) – assistance sociale (H9300)
C9100	<p>Services de santé rendus en Belgique à des patients non résidents</p> <p>Traitements médicaux, cures, hospitalisation et traitements assimilés accordés à des patients non résidents qui se rendent en Belgique pour des raisons médicales.</p>

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
H9200	<p>Services culturels et récréatifs, accordés à distance ou à l'étranger</p> <p>Services relatifs aux musées et autres activités culturelles, sportives et récréatives et jeux de hasard, accordés à distance ou à l'étranger (le prestataire de service se déplace)</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les défraiements et les prix pour les athlètes – les expositions culturelles, sportives et récréatives <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'achat et la vente de billets à des non-résidents pour des spectacles, des événements et des concerts en Belgique (code C0304) – les services audiovisuels et connexes (code H8000) – les services d'archives et de bibliothèque (code G1002) – les montants de transfert pour les sportifs (code G9000) – les frais de séjour pour des voyages d'affaires à l'étranger (code C0003)
C0304	<p>Services culturels et récréatifs comme la vente et l'achat de tickets à des non-résidents pour des spectacles, événements et concerts qui ont lieu en Belgique</p> <p><u>ne comprend pas</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> – services relatifs aux musées et autres activités culturelles, sportives, de loisirs et jeux de hasard, accordées à distance ou à l'étranger (code H9200)
H9300	<p>Autres services personnels et les cotisations à des institutions et associations</p> <p><u>comprend</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> – travail social – cotisations à des associations d'entreprises – services à domicile <p><u>ne comprend pas</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> – services d'enseignement (code H9000 ou C9000) – services liés à la santé (code H9100 ou CH9100) – services culturels et récréatifs (code H9200 ou C0304)

14. Construction, montages et installations industrielles en Belgique

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
E0301	<p>Services de construction de moins d'un an exécutés en Belgique, par des non résidents + contrats de sous-traitance</p> <p>Il faut considérer comme charges, aussi bien</p> <ul style="list-style-type: none"> – les charges de votre entreprise en tant qu'entrepreneur principal qui faites exécuter des travaux en Belgique par un sous-traitant non résident que – les charges de votre entreprise en tant que maître d'ouvrage qui fait exécuter des travaux en Belgique par un entrepreneur non résident. <p>Il faut considérer comme produits,</p> <ul style="list-style-type: none"> – les produits qui reviennent à votre entreprise en tant que sous-traitant exécutant des travaux en Belgique pour un entrepreneur non résident <p>Ceci concerne la facture totale, marchandises comprises avec une durée des travaux <= un an</p> <p><u>comprend :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – les travaux de construction (également les travaux préparatoires à la construction sur place, l'entretien, la réparation et la démolition de constructions) – les travaux de dragage – l'installation industrielle, l'assemblage et le démantèlement de parcs de machines – la location de matériel de construction et de démolition avec personnel – le nettoyage des façades de bâtiments <p><u>ne comprend pas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – les services de construction de plus d'un an exécutés en Belgique, par des non résidents + contrats de sous-traitance (code M5001) – les services de construction exécutés sur un chantier en Belgique par un entrepreneur résident pour le compte d'un maître d'ouvrage non résident (code M9900) – les activités préparatoires pour l'exploitation minière et l'extraction de pétrole ou gaz (code H5101) – l'assainissement des sols pollués (code H5000)
M5001	<p>Services de construction de plus d'un an exécutés en Belgique, par des non résidents + contrats de sous-traitance</p> <p>Il faut considérer comme charges, aussi bien</p> <ul style="list-style-type: none"> – les charges de votre entreprise en tant qu'entrepreneur principal qui faites exécuter des travaux en Belgique par un sous-traitant non résident que – les charges de votre entreprise en tant que maître d'ouvrage qui fait exécuter des travaux en Belgique par un entrepreneur non résident. <p>Il faut considérer comme produits,</p> <ul style="list-style-type: none"> – les produits qui reviennent à votre entreprise en tant que sous-traitant exécutant des travaux en Belgique pour un entrepreneur non résident <p>Ceci concerne la facture totale, marchandises comprises avec une durée des travaux > un an</p> <p><u>comprend :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – les travaux de construction (également les travaux préparatoires à la construction sur place, l'entretien, la réparation et la démolition de constructions) – les travaux de dragage – l'installation industrielle, l'assemblage et le démantèlement de parcs de machines – la location de matériel de construction et de démolition avec personnel – le nettoyage des façades de bâtiments <p><u>ne comprend pas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – les services de construction de moins d'un an exécutés en Belgique, par des non résidents + contrats de sous-traitance (code E0301) – les services de construction exécutés sur un chantier en Belgique par un entrepreneur résident pour le compte d'un maître d'ouvrage non résident (code M9900) – les activités préparatoires pour l'exploitation minière et l'extraction de pétrole ou gaz (code H5101) – l'assainissement des sols pollués (code H5000)

CODE	SERVICE ET DÉFINITION								
M9900	<p>Services de construction exécutés sur un chantier en Belgique par un entrepreneur résident pour le compte d'un maître d'ouvrage non résident, à l'exclusion de contrats de sous-traitance</p> <p>Seuls les produits qui reviennent à votre entreprise en tant qu'entrepreneur principal, c'est-à-dire la valeur des sommes facturées par votre entreprise au donneur d'ordre non résident (facture totale, marchandises comprises).</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les travaux de construction (également les travaux préparatoires à la construction sur place, l'entretien, la réparation et la démolition de constructions) – les travaux de dragage – l'installation, l'assemblage et le démantèlement de parcs de machines – la location de matériel de construction et de démolition avec personnel – le nettoyage des façades de bâtiments <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les services de construction ou installations en Belgique exécutés par un (sous-) entrepreneur non résident et les services de construction ou installations en Belgique exécutés en sous-traitance pour le compte d'un entrepreneur principal non résident (code E0301 ou code M5001) – les activités préparatoires pour l'exploitation minière et l'extraction de pétrole et de gaz (code H5101) – l'assainissement des sols pollués (code H5000) 								
<p>Pour les codes E0301 (<= 1 an) et M5001 (> 1 an) pour un chantier en Belgique, la contrepartie étrangère est TOUJOURS un entrepreneur principal ou un sous-traitant, JAMAIS le maître d'ouvrage.</p> <p>Pour le code M9900, la contrepartie étrangère est TOUJOURS le maître d'ouvrage, JAMAIS l'entrepreneur principal ou un sous-traitant</p>									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="341 1240 1433 1279" style="text-align: center;">Chantier en Belgique résumé simplifié selon les parties concernées</th> </tr> <tr> <th data-bbox="341 1279 887 1328" style="text-align: center;">Produits</th> <th data-bbox="887 1279 1433 1328" style="text-align: center;">Charges</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="341 1328 887 1462"> sous-traitant belge/résident <u>entrepreneur principal étranger/non résident</u> durée des travaux <=1 an: E0301 durée des travaux > an: M5001 </td> <td data-bbox="887 1328 1433 1462"> sous-traitant belge/résident <u>entrepreneur principal étranger/non résident</u> durée des travaux <=1 an: E0301 durée des travaux > an: M5001 </td> </tr> <tr> <td data-bbox="341 1462 887 1597"> entrepreneur belge/résident maître d'ouvrage étranger/non résident durée des travaux <=1 an: M9900 durée des travaux > an: M9900 </td> <td data-bbox="887 1462 1433 1597"> entrepreneur belge/résident maître d'ouvrage étranger/non résident durée des travaux <=1 an: M9900 durée des travaux > an: M9900 </td> </tr> </tbody> </table>		Chantier en Belgique résumé simplifié selon les parties concernées		Produits	Charges	sous-traitant belge/résident <u>entrepreneur principal étranger/non résident</u> durée des travaux <=1 an: E0301 durée des travaux > an: M5001	sous-traitant belge/résident <u>entrepreneur principal étranger/non résident</u> durée des travaux <=1 an: E0301 durée des travaux > an: M5001	entrepreneur belge/résident maître d'ouvrage étranger/non résident durée des travaux <=1 an: M9900 durée des travaux > an: M9900	entrepreneur belge/résident maître d'ouvrage étranger/non résident durée des travaux <=1 an: M9900 durée des travaux > an: M9900
Chantier en Belgique résumé simplifié selon les parties concernées									
Produits	Charges								
sous-traitant belge/résident <u>entrepreneur principal étranger/non résident</u> durée des travaux <=1 an: E0301 durée des travaux > an: M5001	sous-traitant belge/résident <u>entrepreneur principal étranger/non résident</u> durée des travaux <=1 an: E0301 durée des travaux > an: M5001								
entrepreneur belge/résident maître d'ouvrage étranger/non résident durée des travaux <=1 an: M9900 durée des travaux > an: M9900	entrepreneur belge/résident maître d'ouvrage étranger/non résident durée des travaux <=1 an: M9900 durée des travaux > an: M9900								

15. Construction, montages et installations industrielles à l'étranger

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
E0001	<p>Services de construction de moins d'un an exécutés à l'étranger, par des résidents + contrats de sous-traitance</p> <p>Il faut considérer comme produits, aussi bien</p> <ul style="list-style-type: none"> – les produits qui reviennent à votre entreprise en tant qu'entrepreneur exécutant des travaux à l'étranger pour un maître d'ouvrage non résident, que – les produits de votre entreprise en tant que sous-traitant exécutant des travaux à l'étranger pour un entrepreneur principal non résident <p>Il faut considérer comme charges,</p> <ul style="list-style-type: none"> – les charges de votre entreprise en tant qu'entrepreneur principal qui faites exécuter des travaux à l'étranger par un sous-traitant non résident <p>Ceci concerne la facture totale, marchandises comprises, avec une durée des travaux <= un an</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les travaux de construction (également les travaux de construction préparatoires sur place, l'entretien, la réparation et la démolition de constructions) – les travaux de dragage – l'installation, l'assemblage et le démantèlement de parcs de machines – la location de matériel de construction et de démolition avec personnel – le nettoyage des façades de bâtiments <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les services de construction de plus d'un an exécutés à l'étranger, par des résidents + contrats de sous-traitance (code M1001) – les activités préparatoires pour l'exploitation minière et l'extraction de pétrole/gaz (code H5101) – l'assainissement des sols pollués (code H5000)
M1001	<p>Services de construction de plus d'un an exécutés à l'étranger, par des résidents + contrats de sous-traitance</p> <p>Il faut considérer comme produits, aussi bien</p> <ul style="list-style-type: none"> – les produits qui reviennent à votre entreprise en tant qu'entrepreneur exécutant des travaux à l'étranger pour un maître d'ouvrage non résident, que – les produits de votre entreprise en tant que sous-traitant exécutant des travaux à l'étranger pour un entrepreneur principal non résident <p>Il faut considérer comme charges,</p> <ul style="list-style-type: none"> – les charges de votre entreprise en tant qu'entrepreneur principal qui faites exécuter des travaux à l'étranger par un sous-traitant non résident <p>Ceci concerne la facture totale, marchandises comprises, avec une durée des travaux > un an</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les travaux de construction (également les travaux de construction préparatoires sur place, l'entretien, la réparation et la démolition de constructions) – les travaux de dragage – l'installation, l'assemblage et le démantèlement de parcs de machines – la location de matériel de construction et de démolition avec personnel – le nettoyage des façades de bâtiments <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les services de construction de moins d'un an exécutés à l'étranger, par des résidents + contrats de sous-traitance (code E0001) – les activités préparatoires pour l'exploitation minière et l'extraction de pétrole/gaz (code H5101) – l'assainissement des sols pollués (code H5000)

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
X0002	Biens expédiés au départ de la Belgique vers votre chantier à l'étranger dont la valeur est incluse dans le montant total du contrat de construction Produits en faveur de votre entreprise, comme entreprise de construction.
E0002	Biens et services non liés à la construction, achetés sur place dont la valeur est incluse dans le montant total du contrat de construction Charges pour votre entreprise (de construction) en biens et services obtenus par votre entreprise à l'étranger pour l'usage dans le projet à l'étranger.
M4900	Travaux de construction exécutés sur un chantier à l'étranger par un entrepreneur non résident pour le compte d'un maître d'ouvrage résident, à l'exclusion de contrats de sous-traitance Ne concerne que les charges de votre entreprise en tant que maître d'ouvrage qui fait exécuter des travaux à l'étranger par un entrepreneur non résident (facture totale, marchandises comprises).

Pour les codes E0001 (<= 1 an) et M1001 (> 1 an) pour un chantier à l'étranger la contrepartie résident est TOUJOURS un entrepreneur principal ou un sous-traitant, JAMAIS le maître d'ouvrage.

Pour le code M4900 la contrepartie résident est TOUJOURS le maître d'ouvrage, JAMAIS un entrepreneur principal ou un sous-traitant

Chantier à l'étranger résumé simplifié selon les parties concernées	
Produits	Charges
maître d'ouvrage étranger/non résident <u>entrepreneur belge/résident</u> durée des travaux <=1 an: E0001 durée des travaux > an: M1001	maître d'ouvrage étranger/non résident <u>entrepreneur belge/résident</u> durée des travaux <=1 an: E0001 durée des travaux > an: M1001
entrepreneur principal étranger/non résident <u>sous-traitant belge/résident</u> durée des travaux <=1 an: E0001 durée des travaux > an: M1001	entrepreneur principal étranger/non résident <u>sous-traitant belge/résident</u> durée des travaux <=1 an: E0001 durée des travaux > an: M1001

16. Voyages d'affaires, séminaires et des services de tour-opérateur

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
C0000	<p>Droits d'inscription à des séminaires et symposiums</p> <p>Comme produits, il y a lieu de considérer uniquement les droits d'inscription de non-résidents à des séminaires organisés par votre entreprise tant en Belgique qu'à l'étranger à l'exclusion des frais de voyage et de séjour.</p> <p>Comme charges, il y a lieu de considérer uniquement les droits d'inscription à des séminaires ou symposiums organisés par des non-résidents tant en Belgique qu'à l'étranger à l'exclusion des frais de voyage et de séjour</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les services relatifs à l'organisation de séminaires (symposiums) par des associations professionnelles afin de promouvoir leurs secteurs et produits (code H2000)
C0003	<p>Frais de séjour pour les voyages d'affaires à l'étranger</p> <p>Frais engagés sur place (hôtel, restaurant, location de voiture, taxi, bus,...) au cours de voyages à l'étranger à des fins professionnelles</p>
C0401	<p>Achat et vente de logements, repas, services culturels, récréatifs et sportifs, croisières et excursions à l'étranger (pour tour-opérateurs)</p> <p>Les excursions et les trajets sur place sont également à indiquer dans cette rubrique</p> <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Vos achats et ventes de séjours en Belgique à des non-résidents (logement, repas, services culturels, récréatifs, sportifs, croisières et excursions); exemple : un tour-opérateur japonais achète des séjours culturels en Belgique auprès d'un tour-opérateur belge; ceux-ci ne doivent pas être renseignés. – Vos achats et ventes de séjours à l'étranger auprès d'un tour-opérateur résident ou agence de voyages résidente; exemple : votre agence de voyage domiciliée à Bruxelles achète auprès d'un tour-opérateur à Anvers des séjours pour l'Egypte. Ces achats ne doivent pas être renseignés. – Vos achats et ventes à des non-résidents de tickets de transports transfrontaliers de personnes (à déclarer en B2003, B2103, B2203, B2303, B1103), si connus séparément. – Les ventes à des non-résidents de tickets de transports de personnes pour des trajets ou excursions en Belgique, sans passage de frontière. <p>Le code-pays à renseigner est le pays de destination et non le pays où le voyage a été acheté/vendu.</p> <p><u>Exemples</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Vente d'un surplus en logement en Italie par un tour-opérateur à Anvers à un tour-opérateur en France: code-pays Italie (IT) et montant à renseigner en unités comme produits. – Vente d'un voyage en Turquie par une agence de voyage d'Anvers à un particulier domicilié aux Pays-Bas: code-pays Turquie (TR) et montant à renseigner en unités comme produits.
C0402	<p>Achat et vente de voyages à forfait (transport + séjour) à l'étranger (pour tour-opérateurs)</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – On y retrouve vos achats et ventes de séjours, transport compris, lorsque la valeur du transport n'est pas connue. <p>Le code-pays à renseigner est le pays de destination et non le pays où le voyage a été acheté/vendu.</p>

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
B2003 (B2001)	<p>Achat et vente de tickets pour le transport transfrontalier de personnes au moyen de transport maritime (pour tour-opérateurs)</p> <p>Il y a lieu de renseigner les achats auprès de sociétés de transport non résidentes et les ventes à des non-résidents de tickets de transport maritime transfrontalier (= qui inclut le passage d'une frontière) de personnes.</p> <p>code alternatif: B2001</p> <p>Attention: le code-pays à renseigner est celui du cocontractant et non celui de la destination.</p>
B2103 (B2101)	<p>Achat et vente de tickets pour le transport transfrontalier de personnes au moyen de transport aérien (pour tour-opérateurs)</p> <p>Il y a lieu de renseigner les achats auprès de sociétés de transport non résidentes et les ventes à des non-résidents de tickets de transport aérien transfrontalier de personnes.</p> <p>code alternatif: B2101</p> <p>Attention: le code-pays à renseigner est celui du cocontractant et non celui de la destination.</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Un achat de billet(s) d'avion auprès d'une compagnie de transport non résidente espagnole pour un voyage aller Bruxelles/Rome: à renseigner comme charges sous la rubrique B2103 code-pays Espagne (ES) – Un tour-opérateur belge achète un séjour en demi-pension dans un hôtel en Turquie ainsi que des billets d'avion Francfort/Istanbul auprès du même intermédiaire allemand. Lorsque les billets d'avion sont facturés ou imputés séparément, ils doivent être inclus comme charges sous la rubrique B2103 avec code-pays Allemagne (DE); le séjour devra être inclus comme charge dans la rubrique C0401 avec code-pays Turquie (TR). S'il s'agit d'un voyage "all-in" (séjour transport inclus) la rubrique à utiliser est le C0402 avec code-pays Turquie (TR).
B2203 (B2201)	<p>Achat et vente de tickets pour le transport transfrontalier de personnes au moyen de transport ferroviaire (pour tour-opérateurs)</p> <p>Il y a lieu de renseigner les achats auprès de sociétés de transport non résidentes et les ventes à des non-résidents de tickets de transport ferroviaire transfrontalier de personnes.</p> <p>code alternatif: B2201</p> <p>Attention: le code-pays à renseigner est celui du cocontractant et non celui de la destination.</p> <p><u>Exemple :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Vente de billet(s) de train à un non-résident (Français) pour un trajet Londres/Bruxelles ou Londres/Francfort : à renseigner comme produit sous la rubrique B2203 avec code-pays France (FR).
B2303 (B2301)	<p>Achat et vente de tickets pour le transport transfrontalier de personnes au moyen de transport routier (pour tour-opérateurs)</p> <p>Il y a lieu de renseigner les achats auprès de sociétés de transport non résidentes et les ventes à des non-résidents de tickets de transport routier transfrontalier de personnes.</p> <p>code alternatif: B2301</p> <p>Attention: le code-pays à renseigner est celui du cocontractant et non celui de la destination.</p>
B1103 (B1101)	<p>Achat et vente de tickets pour le transport transfrontalier de personnes au moyen de différents modes de transport combinés (pour tour-opérateurs)</p> <p>Il y a lieu de renseigner les achats auprès de sociétés de transport non résidentes et les ventes à des non-résidents de tickets de transport combiné transfrontalier de personnes.</p> <p>code alternatif: B1101</p> <p>Attention: le code-pays à renseigner est celui du cocontractant et non celui de la destination.</p>

17. Prestations par des travailleurs non résidents (personnel)

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
K9000	Rémunérations des membres du personnel non résident y compris les cotisations à la sécurité sociale et aux fonds de pension Il faut considérer comme charges les salaires, appointements et rémunérations payés à des membres du personnel non résidents (charges pour votre entreprise), y compris les indemnités de fin de carrière, les indemnités et dédommagements pour cause de rupture de contrat, ainsi que les cotisations versées par des employeurs à la sécurité sociale ou aux fonds de pension ou dans le cadre d'assurances-groupe. Il faut considérer comme produit la refacturation de frais de personnel non résident.

18. Impôts, droits de douane, T.V.A. et accises

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
L3001	Impôts, droits de douane et amendes payés à des administrations publiques non résidentes ou remboursés par ces dernières <u>ne comprend pas</u> : <ul style="list-style-type: none">— le règlement de la TVA et des accises avec l'étranger (code L3002)— les frais de dédouanement (voir 4. Services d'appui au transport)
L3002	Règlement de TVA et accises avec l'étranger Il s'agit ici des taxes à la consommation.

19. Indemnités

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
L4001	Indemnités pour résiliation, rupture ou inexécution de contrats En rapport avec le commerce, l'industrie ou des prestations de service commerciales et financières. <u>ne comprend pas</u> : <ul style="list-style-type: none">— les indemnités pour résiliation, rupture ou inexécution dans le cadre d'un contrat de travail (code K9000)— la constitution de dépôts à titre de garantie et leur rapatriement
L4002	Indemnités de dédit suite à la contrefaçon de brevets, marques commerciales ou procédés de fabrication

20. Dotations, dons, subsides et montants de transfert pour des sportifs

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
L4003	Dotations, dons, et subsides notamment scientifiques, culturels, artistiques ou sportifs <u>ne comprend pas</u> : <ul style="list-style-type: none">— les contributions ou des cotisations périodiques (généralement fixes), que l'un en tant que membre d'une association paie (code H9300)— montants de transfert pour les sportifs (code G9000)
G9000	Montants de transfert pour des sportifs Les montants de transfert qu'un club sportif doit payer pour reprendre un professionnel <u>ne comprend pas</u> : <ul style="list-style-type: none">— les commissions versées aux courtiers pour intermédiation dans le cas de transfert de sportifs (code H0000)
L0000	Subsides pour le financement de projets d'investissements Dons et subsides versés ou reçus par le biais de l'acquisition ou de la mise à disposition de biens immobiliers, ou servant au financement de projets d'investissements essentiellement liés à l'aide au développement.

21. Travail à façon, entretien et réparations

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
<p>A2300</p>	<p>Travail à façon, si le mouvement brut des marchandises avant et après travail à façon, n'est pas déclaré comme tel auprès d'Intrastat, d'Extrastat, de la douane</p> <p>Travail à façon en vertu d'un contrat et contre rémunération en ce qui concerne des marchandises importées et réexportées (vers le pays d'origine ou autre) après transformation (perfectionnement actif) ou inversement (perfectionnement passif) et contre-passations partielles ou totales par des notes de crédit y afférentes. <u>Seule la prestation de service doit être renseignée.</u></p> <p>Dans cette rubrique le travail à façon n'est rapporté que dans la mesure où le travailleur à façon n'est pas le propriétaire des marchandises et le mouvement des marchandises n'est soit pas déclaré, soit pas enregistré par votre entreprise dans la déclaration de douane ou d'Intrastat avec le code de transaction 4 ou 41 (opérations en vue d'un travail à façon) et/ou le code de transaction 5 ou 51 (opérations après un travail à façon).</p> <p><u>Exemple:</u> Si le maître d'ouvrage non résident, propriétaire des marchandises, travaille avec un représentant fiscal ou un enregistrement à la TVA directe en Belgique, le service du travail à façon en Belgique doit être renseigné (hors marchandises).</p>
<p>A2301</p>	<p>Travail à façon, si le mouvement brut des marchandises avant et après travail à façon, est déclaré comme tel auprès d'Intrastat, d'Extrastat, de la douane</p> <p>Travail à façon en vertu d'un contrat et contre rémunération en ce qui concerne des marchandises importées et réexportées après transformation (perfectionnement actif) ou inversement (perfectionnement passif) et contre-passations partielles ou totales par des notes de crédit y afférentes. <u>Seule la prestation de service doit être renseignée.</u></p> <p>Dans cette rubrique le travail à façon n'est rapporté que dans la mesure où le travailleur à façon n'est pas le propriétaire des marchandises et le mouvement des marchandises est enregistré par votre entreprise dans la déclaration de douane ou d'Intrastat avec le code de transaction 4 ou 41 (opérations en vue d'un travail à façon) et/ou le code de transaction 5 ou 51 (opérations après un travail à façon).</p>
<p>A3300</p>	<p>Services d'entretien et de réparation, avec déplacement du technicien</p> <p>Ceci concerne l'entretien et la réparation de marchandises, qui en vue d'entretien ou de réparation ne sont pas exportées ni importées mais sont réparées ou entretenues sur place. Les techniciens se déplacent à l'étranger (produits) ou de l'étranger (charges).</p> <p><u>ne comprend pas:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – l'entretien et la réparation de matériel informatique, logiciel et traitement de données (code G0001) – la réparation de grues de construction (voir 14. ou 15. Construction, montages et installations industrielles) – les travaux d'entretien et de réparation d'immobilier en Belgique (voir 14. ou 15. Construction, montages et installations industrielles) – l'entretien et la réparation avec déplacement des marchandises (code A3301)
<p>A3301</p>	<p>Services d'entretien et de réparation, avec déplacement (import/export) des marchandises</p> <p>Ceci concerne l'entretien et la réparation de marchandises, qui en vue d'entretien ou de réparation sont exportées et importées. Les techniciens ne se déplacent pas.</p> <p><u>ne comprend pas:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – l'entretien et la réparation de matériel informatique, logiciel et traitement de données (code G0001) – la réparation de grues de chantier (voir 14. ou 15. Construction, montages et installations industrielles) – l'entretien et la réparation, avec déplacement du technicien (code A3300)

22. Achat et vente d'autres services avec l'étranger

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
H6100	<p>Services de secrétariats sociaux et d'agences d'intérim</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la sélection, le recrutement, le placement de personnel – le headhunting, l'outplacement, le lobbying – les services d'agences d'intérim (travail intérimaire) <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les rémunérations du personnel non résident
H6200	<p>Services de surveillance et de recherche</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les services de sécurité et gardiennage – les services de recherche et de détectives
H6300	<p>Services de traduction et d'interprétariat</p>
H6400	<p>Services photographiques, impressions de documents</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la photographie (portraits, événements, reportage d'entreprise, photos de produits ou pour un catalogue, etc.) non destinées aux agences de presse ou aux médias – le traitement photographique ; la restauration, la copie et la retouche de photos – l'impression digitale et copie ; les services de reproduction, mailings – le service d'édition (sur base d'honoraires ou d'un contrat) <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la livraison de photos aux ou par agences de presse/media (code G1001)
H6500	<p>Nettoyage des bâtiments</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le nettoyage général ou spécialisé de bâtiments – le nettoyage de fenêtres – la désinfection, la lutte antiparasitaire dans les bâtiments
H6600	<p>Services de call-centers</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la réponse aux appels téléphoniques, le transfert d'appels <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les sondages d'opinion et le télémarketing (code H2000) – les services relatifs aux bases de données (code G1002)

CODE	SERVICE ET DÉFINITION
H6700	<p>Services de gestion d'immobilier</p> <p><u>comprend</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion ou la vente d'immobilier sur base d'un contrat ou d'une commission - l'expertise immobilière - le courtage immobilier - le conseil en investissement d'immobilier - l'audit énergétique d'immobiliers, l'établissement de certificats de performance énergétique <p><u>ne comprend pas</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le loyer de location de biens immobiliers; le produit de la vente
X0003	<p>Autres services non définis ailleurs</p> <p>Cette catégorie n'est d'application que si votre entreprise effectue des opérations de services avec des non-résidents qui ne peuvent pas être attribuées à l'un des autres services distincts.</p>

Infos complémentaires :

Banque Nationale de Belgique - Statistiques extérieures
boulevard de Berlaimont, 14
BE-1000 Bruxelles
tel.: +32 2 221 34 23 - fax: +32 2 221 31 44 - email: sxinfo@nbb.be